



Conge paye supprime en accident de travail

Par Nono1450

Bonjour,

Je suis en accident de travail depuis octobre 2025, il me restait 12 jours à prendre avant fin mai, étant en arrêt je n'ai pas pu les prendre car en arrêt, sur ma paie de juin, on m'a supprimé ces 12 jours, je pense que ce n'est pas légal, j'ai envoyé mail à ma RH mais aucune réponse, pouvez-vous m'en dire un peu plus par rapport à cette situation, en vous remerciant, bonne journée à tous, Bruno

Par kang74

Bonjour

Vous aurez le calcul exact au moment de votre reprise.

Les CP peuvent disparaître, si par exemple, la fiche de paie affiche N seulement.

Aucune action n'a de légitimité avant votre reprise, ou là, vous serez informé du nombre de jours de congé à prendre dans un délai de 15 mois au maximum.